

DCM_2026_05_04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260928-lmc1X0100026711-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

4

FINANCES : Budget Supplémentaire 2026 - Budget Restauration Scolaire **Mme ROUX-PANIS**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur le Budget Supplémentaire du budget annexe de la restauration scolaire.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire (BS) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, le BS ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- En **recettes** la somme de **933 327,20 €**. Celle-ci se compose du résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) pour un montant de 53 327,20 €, d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 830 000 €, ainsi que de 50 000 € correspondant aux redevances et droits perçus au titre des services périscolaires.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **En dépenses**, il est proposé d'inscrire la somme de **933 327,20 €**, dont une augmentation de 926 741,88 € au chapitre 011, correspondant principalement aux dépenses d'achats alimentaires (700 K€) et aux contrats de prestations de services (148 K€). Par ailleurs, une somme de 6 585,32 € est inscrite au chapitre 042 au titre des provisions pour dépréciation.

En **section d'investissement**, il est proposé d'inscrire :

- **En recettes**, la somme de **35 897,23 €**, constituée par l'excédent reporté inscrit sur le chapitre 001 pour 152 733,88 €, d'un réajustement à la baisse sur l'emprunt de 123 421,97 € ainsi que de 6 585,32€ au titre des provisions pour dépréciation.
- **En dépenses**, la somme de **35 897,23 €**, qui comprend les restes à réaliser pour un montant de 97 776,77 € et une réduction de 61 879,54 € sur les crédits relatifs aux immobilisations corporelles.

Ces propositions sont retracées en annexe 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de la restauration scolaire, toutes sections confondues, pour un montant de **969 224,43 €** en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Pour : 43

Contre : 4

Abstention : 4

Philippe CARLES ne prend pas part au vote.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :